

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 09 mai 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

**SEANCE du 10 juillet 2009.**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER

Absents excusés : Philippe KLEIN

**Objet : Remplacement du 1<sup>er</sup> adjoint**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée

- de la démission de Monsieur Claude GALLER, 1<sup>er</sup> Adjoint et conseiller municipal, élu à ce poste lors de la séance d'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2008.
- qu'en application de l'article L. 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales il y a lieu de procéder au remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Vu la lettre de démission adressée par Mr Claude GALLER au Maire de la commune de Wintzenheim ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-rhin en date du 29 juin 2009 acceptant la démission de Mr Claude GALLER ;

Vu que par délibération en date du 22 mars 2008, le conseil municipal a décidé la création de trois postes d'adjoints ;

Le conseil municipal, entendu le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

Décide :

- de procéder à l'élection du premier adjoint
- de procéder à l'élection d'un troisième adjoint.

Suivent les élections :

### Election du premier adjoint

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants : 9 (neuf)

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages exprimés : 9 (neuf)

Ont obtenu :

STUTZMANN Pascal : 6 (six) voix

Abstention : 3 (trois) voix

Monsieur STUTZMANN Pascal ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu 1<sup>er</sup> adjoint et a immédiatement été installé. Il a déclaré accepter la fonction.

### Election du troisième adjoint

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants : 9 (neuf)

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages exprimés : 9 (neuf)

Ont obtenu :

GEIGER Nathalie : 6 (six) voix

Abstention : 3 (trois) voix

Madame GEIGER Nathalie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu 3<sup>ème</sup> adjoint et a immédiatement été installé. Elle a déclaré accepter la fonction.

Le conseil municipal charge le Maire :

de répartir les délégations attribuées alors à Mr Claude GALLER par arrêté du 25 mars 2008 portant délégation de fonction, à savoir la gestion du personnel de la commune, des affaires scolaires et de la communication.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 juillet 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 15 juillet 2009.

Le Maire  
Alain North

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 09 mai 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

**SEANCE du 10 juillet 2009.**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel  
SCHOETZ, Nathalie GEIGER

Absents excusés : Philippe KLEIN

**Objet : Désignation du Délégué Eau Potable au sein du SDEA.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la démission de Monsieur Claude GALLER, démission acceptée par Monsieur le Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-rhin en date du 29 juin 2009, qu'il convient de désigner un nouveau représentant siégeant au niveau local, territorial et départemental du SDEA, conformément au nouveau cadre statutaire validé par l'Assemblée générale extraordinaire du SDEA du 7 décembre 2007 et entériné par arrêté préfectoral du 16 janvier 2008.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions de l'article 11C des statuts modifiés aux termes desquelles les communes qui relevaient du périmètre de syndicats à vocation unique dissous ou en voie de l'être sont appelées à désigner directement un délégué par compétence,

Vu les dispositions des articles 9, 14 et 26 et de l'Annexe 2 des statuts modifiés fixant la représentation de chaque collectivité intégrée à un délégué par commune, par tranche de 1000 habitants et par compétence,

Après en avoir délibéré et après vote, par **8 voix** pour et **une** abstention, décide de désigner comme délégué, pour l'eau potable au sein de la commission géographique, de l'assemblée territoriale et de l'assemblée générale du SDEA, en remplacement de Monsieur GALLER Claude démissionnaire

M. STUTZMANN Pascal, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Wintzenheim.

Dans l'attente de la dissolution du Syndicat des Eaux du Kochersberg, ce délégué représentera également la commune au sein du Comité Directeur du Syndicat.

A ce titre, et conformément aux statuts dudit Syndicat, il convient de procéder à la désignation d'un délégué supplémentaire.

Monsieur **Huber Christian**, conseiller municipal, a été reconduit dans ses fonctions en qualité de délégué supplémentaire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg au sein du Comité Directeur du Syndicat des Eaux du Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 juillet 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 15 juillet 2009.

Le Maire  
Alain North

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 09 mai 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

**SEANCE du 10 juillet 2009.**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel  
SCHOETZ, Nathalie GEIGER

Absents excusés : Philippe KLEIN

**Objet : Subvention.**

Sur proposition du maire, après en avoir débattu et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1.250 €uros (mille deux cent cinquante ) à l'Association Sportive et culturelle de Wintzenheim.

Le maire est autorisé à prélever les crédits sur le compte C/65738 « subventions à répartir après délibération ».

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 juillet 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 15 juillet 2009.

Le Maire  
Alain North

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 09 mai 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

**SEANCE du 10 juillet 2009.**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel  
SCHOETZ, Nathalie GEIGER

Absents excusés : Philippe KLEIN

**Objet : Indemnité de sinistre**

Le maire rappelle aux conseillers que depuis juin 2008, le programmateur des sonneries des cloches est hors d'usage.

Vu la décision du conseil en date du 3 avril 2009 de faire procéder au remplacement de l'horloge de commande des sonneries de cloches de l'Eglise protestante pour maintenir la tradition de l'angélus.

Vu l'avis de l'entreprise VOEGELE sur les causes de cette panne.

Vu l'accord de l'assureur de la commune sur l'indemnisation de ce sinistre à hauteur de 143,32 €, après déduction de la franchise et de la vétusté de l'installation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte l'indemnité et autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 juillet 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 15 juillet 2009.

Le Maire  
Alain North